



Location de studios insonorisés

3 rue Lacharrière - 75011 Paris - 06 14 75 97 41

contact@lesstudiosdusquare.com

Siret : 1 75 44654533 8 - code APE 6820 B

CONDITIONS GENERALES - SEPTEMBRE 2015

Les studios du square, ci-après dénommés LE LOUEUR, s'engagent à mettre à disposition deux studios insonorisés de 26m² et 20m², à des fins de travail artistique ou d'enseignement artistique.

Le descriptif exact des studios peut être consulté sur le site www.lesstudiosdusquare.com.

Le Loueur s'engage à fournir le ou les studios en ordre de fonctionnement, équipés d'un piano droit et d'un nombre de chaises et de pupitres défini à l'avance, au client ci-après nommé LE LOCATAIRE.

TARIFS DE LOCATION

Le tarif horaire est de 13€ par studio.

TYPES DE LOCATION

Il peut être procédé à une location à l'heure ou pour une période définie au préalable. Les studios ne sont pas loués moins d'une heure. Toute heure entamée est due dans sa totalité. Tout dépassement donnera lieu à une facturation supplémentaire à l'heure.

***Location horaire :**

Le studio est accessible aux heures définies à l'avance. Le règlement de la location s'effectue à l'arrivée.

*** Location mensuelle :** dans le cas de location régulière (**volume mensuel de location supérieur à 15 heures**), un planning est établi en amont. La facture récapitulative est à régler lors de la première heure de location. Une remise de 15% sur le montant global est accordée.

Dans la mesure où le studio est bloqué pour le client, le nombre d'heures facturé est dû, que ces heures soient effectivement utilisées ou non. Il ne peut pas être effectué de remboursement en cas d'annulation au cours du mois.

*** Location longue période :**

Le Locataire s'acquitte à l'avance d'une location suivant un nombre d'heures déterminé. Il utilise ce nombre d'heures suivant un planning négocié, mobile ou non. Le nombre d'heures prévu initialement est facturé, que ces heures soient utilisées ou pas. Pour ce type de location exclusivement, une clef peut être confiée au Locataire contre un chèque de caution de 100€, non encaissé et restitué à la fin de la location. En dehors des heures prévues au planning, le Locataire ne doit pas utiliser le lieu, sous peine de devoir régler l'occupation imprévue suivant le tarif de location à l'heure.

ANNULATION (ne concerne pas la rubrique location mensuelle)

Toute location non annulée par le Locataire 48 heures à l'avance est due. Les studios ne fonctionnant pas suivant un horaire établi, le Loueur a la possibilité de ne pas ouvrir les studios exceptionnellement (vacances ou événements exceptionnels), dans ce cas il s'engage à prévenir suffisamment tôt le Locataire (une semaine minimum).

ASSURANCES

Le Loueur assure les locaux aux conditions normales d'utilisation par une clientèle externe.

L'assurance du Loueur ne couvre pas le matériel amené par le Locataire.

Le Locataire atteste au moment de l'accord de location qu'il est couvert par une assurance responsabilité civile.

Le Loueur ne peut être tenu pour responsable de tout dommage survenu à du matériel appartenant au Locataire, notamment sur des instruments de musique ou du matériel d'enregistrement.

ACCES / NUISANCES

L'accès au studio du rez-de-chaussée se fait par la rue avec un code attribué, celui du sous-sol par le hall et la courette de l'immeuble. Il est demandé au Locataire de ne pas stationner dans le hall ou la courette, de ne pas y fumer ou d'y causer de dégradation, et par respect pour le voisinage d'éviter de stationner dans la rue tard le soir. Le Locataire pratiquant un enseignement sera tenu pour responsable de ses élèves. Il est également demandé de maintenir le plus possible les portes fermées pendant le travail pour éviter les nuisances sonores.

Un code d'accès au studio est attribué à chaque locataire régulier exclusivement et ne doit pas être communiqué à un tiers.

Il est interdit de fumer et de manger dans les studios.